

AUTO MOTO REMORQUE

AUTO MOTO **REMORQUE**

AUTO

MOTO

REMORQUE

AUTO MOTO **REMORQUE**

13, place Saint-Joseph COLMAR Tel 03 89 80 64 48 Fax 03 89 79 48 94

3, Grand'Rue **RIBEAUVILLE** 03 89 73 86 11

Programme de formation à la catégorie AAC du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est ≤ à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est ≤ à 3,5 tonnes

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maitrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissements de formation :

Raison sociale:

AUTO ECOLE REMY

3 Grand'Rue 68150 RIBEAUVILLE 13 place Saint Joseph 68000 COLMAR

Adresse: Téléphone:

03 89 80 64 48

E06 068 0013 0

03 89 73 86 11

Siret

309 083 525 00019 309 083 525 00035

Agrément préfectoral Code NAF:

E06 068 0015 0 85553Z

Adresse électronique :

secretariat@autoecoleremy.fr

Mademoiselle GISSINGER Anne Mademoiselle GISSINGER Anne

Responsable des relations avec les élèves :

4) Les prérequis

- avoir minimum 15 ans

- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

Sarl AUTO-ECOLE REMY au capital de 7622,45 € / R.C.S. COLMAR / Siret Colmar : 309 083 525 00019 / NAF : 8553Z Banque: Crédit Agricole - IBAN: FR76 1720 6005 0540 0737 8501 027 - BIC: AGRIFRPP872 / TVA: FR39 309 083 525 Numéro de formation : 4268 000 3868 / Agrément Préfectoral : Colmar E06 068 0013 0 - Ribeauvillé : E06 068 0015 0

6) La durée de la formation (minimum légal obligatoire)

- d'au moins 13 heures pour la catégorie B limitée à la conduite des véhicules équipés d'une boîte automatique
- d'au moins 20 heures pour la catégorie B dont au moins 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation ;

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

	Programme de formation détaillé
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	 Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire Démarrer et s'arrêter Doser les accélérations et les freinages à diverses allures Utiliser la boite de vitesses Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire Regarder autour de soi et avertir Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	 Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation Adapter l'allure aux situations Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité Tourner à droite et à gauche en agglomération Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	 Evaluer et maintenir les distances de sécurité Croiser, dépasser et être dépassé Passer des virages et conduire en déclivité Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	 Suivre un itinéraire de manière autonome Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence Pratiquer l'éco conduite



AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO

MOTO REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

8) La conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée débute après avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation et par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée et un guide un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à l'accompagnement du futur conducteur.

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période d'une durée d'au moins un an au cours de laquelle l'apprenticonducteur aura parcouru 3 000 kms minimums.

L'élève indiquerà dans le livret d'apprentissage les parcours effectués (nombre de kilomètre, types de routes, difficultés éventuelles..) afin de pouvoir en parler avec l'enseignant lors des rendez-vous pédagogiques, il pourra aussi faire l'acquisition de l'application J'AACcélère (remplace le livret d'apprentissage) qui permet de suivre et d'enregistrer les trajets grâce à la géolocalisation. Elle permet d'avoir un récapitulatif complet qui est aussi transmis à l'auto-école.

9) Les rendez-vous pédagogiques

Lors de la phase de la conduite accompagnée l'élève et l'accompagnateur effectueront 2 rendez-vous pédagogiques.

Ils sont composés **d'une heure de conduite** prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions et de **un rendez-vous collectif de deux heures** avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière (Vitesse, Vigilance ,Fatigue, Alcool, Stupéfiant, Assurance).

Le 1er rendez-vous pédagogique a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.

Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus.

10) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

L'examen pratique_peut avoir lieu après un an de conduite accompagnée, la réalisation des deux rendez-vous pédagogique et avoir au moins 17 ans

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examinateur ;
- l'installation au poste de conduite, les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes;
- la réalisation d'un test de la vue (facultative) ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière);
- la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, complétée par une question en lien avec la sécurité routière et par une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique

11) La formation post permis

Le décret 2018-715 paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis exclusivement réservée aux conducteurs novices. En proposant l'opportunité d'une telle formation complémentaire, la Sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de sur-confiance qui survient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire et qui est la cause d'une mauvaise appréciation des risques et donc d'une accidentalité particulièrement élevée.

Plusieurs expériences similaires menées dans plusieurs pays de l'Union européenne, notamment en Autriche, en Finlande et au Luxembourg, ont démontré l'efficacité de la formation post permis, notamment sur la réduction de l'accidentalité. Sa mise en place dans notre pays le 1er janvier 2019 répond à la décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 (mesure D17).

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

12) Réduction de la période probatoire

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention. Une période de 3 années durant lesquelles le permis est crédité de 2 points tous les ans, à condition bien sûr de ne commettre aucune infraction entraînant un retrait de points, est indispensable pour que le conducteur gagne en maturité et obtienne ses 12 points.

Cette période probatoire est plus courte pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée (apprentissage anticipé de la conduite pour la catégorie B). Elle dure 2 ans au lieu de 3 ans avec récupération de 3 points par an (voir encadré cas n°1)

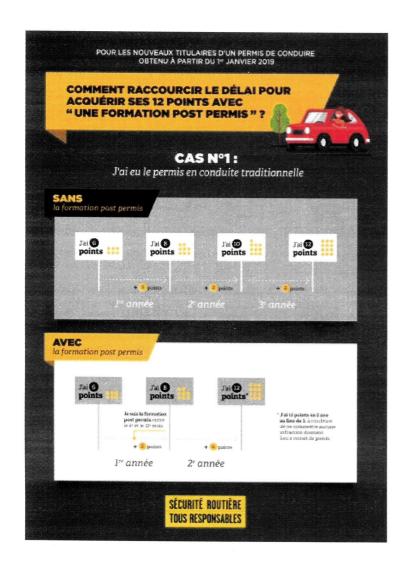
Ainsi, lorsque la formation post permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui a suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B (voir encadré cas n°2).

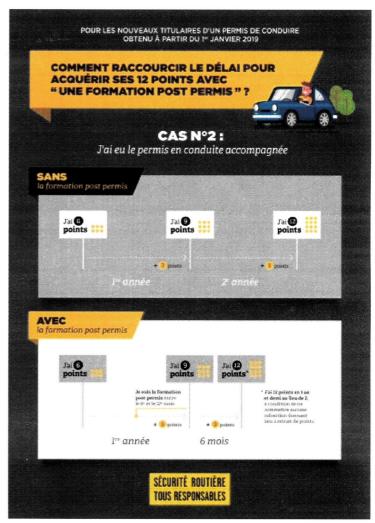


AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO

13, place Saint-Joseph **COLMAR** Tel 03 89 80 64 48 Fax 03 89 79 48 94

> 3, Grand'Rue RIBEAUVILLE 03 89 73 86 11





REMORQUE



AUTO MOTO **REMORQUE** MOTO REMORQUE AUTO MOTO **REMORQUE** AUTO MOTO REMORQUE AUTO

> 13, place Saint-Joseph COLMAR Tel 03 89 80 64 48 Fax 03 89 79 48 94 3. Grand'Rue

> > RIBEAUVILLE 03 89 73 86 11

Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est ≤ à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est ≤ à 3,5 tonnes

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maitrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissements de formation :

Raison sociale:

AUTO ECOLE REMY Adresse: 13 place Saint Joseph 68000 COLMAR

3 Grand'Rue 68150 RIBEAUVILLE 03 89 73 86 11

Téléphone: Siret

03 89 80 64 48 309 083 525 00019

309 083 525 00035 E06 068 0015 0

Agrément préfectoral Code NAF:

E06 068 0013 0

Adresse électronique :

85553Z

Gérant:

secretariat@autoecoleremy.fr Mademoiselle GISSINGER Anne Mademoiselle GISSINGER Anne

Responsable des relations avec les élèves :

- avoir minimum 17 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation (minimum légal obligatoire)

- d'au moins 13 heures pour la catégorie B limitée à la conduite des véhicules équipés d'une boîte automatique
- d'au moins 20 heures pour la catégorie B dont au moins 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation;

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé		
Compétences générales	Compétences	
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	 Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire Démarrer et s'arrêter Doser les accélérations et les freinages à diverses allures Utiliser la boite de vitesses 	
	 Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire Regarder autour de soi et avertir Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité 	
2. Appréhender la route et circuler dans les	 Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation Adapter l'allure aux situations 	
conditions normales.	 Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité Tourner à droite et à gauche en agglomération Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau 	
3. Circuler dans des conditions	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité	
difficiles et partager la route avec les autres	 Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense 	
usagers	 Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau 	
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre	 Suivre un itinéraire de manière autonome Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer 	
et économique	 Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence Pratiquer l'écoconduite 	



AUTO MOTO REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

<u>L'examen pratique :</u>

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale;
- la présentation de l'épreuve par l'examinateur ;
- l'installation au poste de conduite, les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue (facultative) ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière);
- la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, complétée par une question en lien avec la sécurité routière et par une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique

9) La formation post permis

Le décret 2018-715 paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis exclusivement réservée aux conducteurs novices. En proposant l'opportunité d'une telle formation complémentaire, la Sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de sur-confiance qui survient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire et qui est la cause d'une mauvaise appréciation des risques et donc d'une accidentalité particulièrement élevée.

Plusieurs expériences similaires menées dans plusieurs pays de l'Union européenne, notamment en Autriche, en Finlande et au Luxembourg, ont démontré l'efficacité de la formation post permis, notamment sur la réduction de l'accidentalité. Sa mise en place dans notre pays le 1er janvier 2019 répond à la décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 (mesure D17).

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

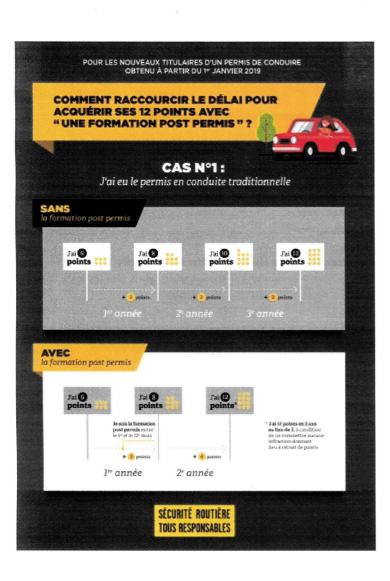
Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

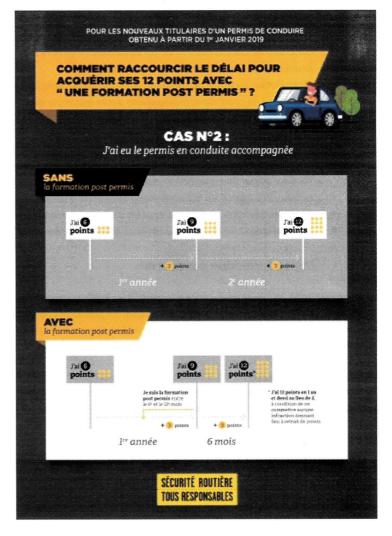
10) Réduction de la période probatoire

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention. Une période de 3 années durant lesquelles le permis est crédité de 2 points tous les ans, à condition bien sûr de ne commettre aucune infraction entraînant un retrait de points, est indispensable pour que le conducteur gagne en maturité et obtienne ses 12 points.

Cette période probatoire est plus courte pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée (apprentissage anticipé de la conduite pour la catégorie B). Elle dure 2 ans au lieu de 3 ans avec récupération de 3 points par an (voir encadré cas n°1)

Ainsi, lorsque la formation post permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui a suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B (voir encadré cas n°2).







AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE

13, place Saint-Joseph **COLMAR** Tel 03 89 80 64 48 Fax 03 89 79 48 94

3, Grand'Rue RIBEAUVILLE 03 89 73 86 11

Programme de formation à la catégorie A1 du permis de conduire

1) Préambule

Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique de conduite.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissements de formation :

Raison sociale:

Adresse : Téléphone :

Siret

Agrément préfectoral

Code NAF:

Adresse électronique :

Gérant :

Responsable des relations avec les élèves :

AUTO ECOLE REMY

13 place Saint Joseph 68000 COLMAR

03 89 80 64 48 309 083 525 00019

E06 068 0013 0

3 Grand'Rue 68150 RIBEAUVILLE

03 89 73 86 11 309 083 525 00035

E06 068 0015 0

85553Z

secretariat@autoecoleremy.fr Mademoiselle GISSINGER Anne Mademoiselle GISSINGER Anne

- avoir minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A:
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B: voir conditions ci-dessous;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1er juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1^{er} juillet 1990);
- Licence de circulation délivrée avant le 1er avril 1958.

Équivalences Permis B - Permis A1 : les modalités depuis le 1er janvier 2011

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelé scooter à trois roues) de plus de 50cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de moins de 125 cm³.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kW, d'être âgés de 21 ans révolus.

Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur (L5e).

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm 3 ou un tricycle à moteur L5e.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

5) La durée de la formation

- 20 heures (minimum légal obligatoire) dont 12 en circulation si passage aux examens ;
- 7 heures dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment.

6) Le programme de la formation 20 heures minimum

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- · une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETM) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière ;
 - le conducteur ;
 - o la route;
 - o les autres usagers de la route ;
 - o réglementation générale et divers ;
 - o précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
 - équipements de sécurité des véhicules ;
 - o règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.



AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

	Programme de formation détaillé
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la conduite	 Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances Monter et rétrograder les rapports de vitesse Maîtriser la réalisation d'un freinage Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) Maîtriser l'utilisation de l'embrayage Maîtriser les techniques d'inclinaison
diplômé.	 Maîtriser les techniques d'inclinaison Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	 Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation Adapter l'allure aux situations Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité Tourner à droite et à gauche Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	 Evaluer et maintenir les distances de sécurité Croiser, dépasser et être dépassé Négocier les virages de la façon la plus sécurisante Communiquer avec les autres usagers Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	 Suivre un itinéraire de manière autonome Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence Pratiquer l'éco-conduite

7) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique Moto

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple). Ces questions, et notamment celles qui ont trait à la sécurité (éléments mécaniques ou équipements de protection individuelle), sont abordées en adoptant le point de vue du motard.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- Une épreuve hors circulation de 10 minutes qui est composée d'un enchainement de six manœuvres comprenant trois manœuvres de maîtrise de la moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur et de trois manœuvres de maîtrise de la moto à allure plus élevée.
- Une épreuve en circulation de 40 minutes si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.

8) Programme : la formation pratique et théorique de 7 heures en détail

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont consacrées à un enseignement théorique. Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gasoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.

Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

Ces 120 minutes sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage. La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Et 3 heures de pratique en circulation

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération.

À l'issue des3 heures, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.



AUTO MOTO

REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

ALITO

MOTO

REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

13, place Saint-Joseph COLMAR Tel 03 89 80 64 48 Fax 03 89 79 48 94 3, Grand'Rue RIBEAUVILLE

03 89 73 86 11

Programme de formation à la catégorie A2 du permis de conduire

1) Préambule

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) L'organisme de formation

Etablissements de formation :

Raison sociale:

Adresse:

Téléphone:

Siret

Agrément préfectoral

Code NAF:

Adresse électronique :

Gérant :

Responsable des relations avec les élèves :

AUTO ECOLE REMY

13 place Saint Joseph 68000 COLMAR

03 89 80 64 48

309 083 525 00019

E06 068 0013 0

3 Grand'Rue 68150 RIBEAUVILLE

03 89 73 86 11 309 083 525 00035

E06 068 0015 0

85553Z

secretariat@autoecoleremy.fr Mademoiselle GISSINGER Anne Mademoiselle GISSINGER Anne

- avoir 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière 2è niveau (ASSR 2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

D'au moins 20 heures (minimum légal obligatoire), dont 12 en circulation, pour la catégorie A2 si l'élève n'est pas encore titulaire d'un permis A1 :

D'au moins 15 heures (minimum légal obligatoire), dont 10 en circulation, pour la catégorie A2, si l'élève est déjà titulaire d'un permis A1.

6) Le programme de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement



AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

	Programme de formation détaillé
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la conduite diplômé. 2. Appréhender	 Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances Monter et rétrograder les rapports de vitesse Maîtriser la réalisation d'un freinage Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) Maîtriser l'utilisation de l'embrayage Maîtriser les techniques d'inclinaison Réaliser un freinage d'urgence Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	 Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation Adapter l'allure aux situations Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité Tourner à droite et à gauche Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	 Evaluer et maintenir les distances de sécurité Croiser, dépasser et être dépassé Négocier les virages de la façon la plus sécurisante Communiquer avec les autres usagers Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisi Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	 Suivre un itinéraire de manière autonome Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence Pratiquer l'éco conduite

Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique Moto

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple). Ces questions, et notamment celles qui ont trait à la sécurité (éléments mécaniques ou équipements de protection individuelle), sont abordées en adoptant le point de vue du motard.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

<u>L'épreuve pratique comprend deux phases :</u>

- Une épreuve hors circulation de 10 minutes qui est composée d'un enchainement de six manœuvres comprenant trois manœuvres de maîtrise de la moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur et de trois manœuvres de maîtrise de la moto à allure plus élevée.
- Une épreuve en circulation de 40 minutes si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.



AUTO MOTO

REMORQUE

AUTO MOTO REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

Programme de formation à la catégorie B96 du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie de permis de conduire B96 est requise pour la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

2) Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. Apprendre à conduire un ensemble de véhicules est une démarche éducative exigeante, votre formateur va vous guider dans votre progression.

3) L'organisme de formation

Etablissements de formation :

Raison sociale:

Adresse:

Téléphone:

Siret

Agrément préfectoral

Code NAF:

Adresse électronique :

Gérant :

Responsable des relations avec les élèves :

AUTO ECOLE REMY

13 place Saint Joseph 68000 COLMAR

03 89 80 64 48

309 083 525 00019 E06 068 0013 0

3 Grand'Rue 68150 RIBEAUVILLE 03 89 73 86 11

309 083 525 00035 E06 068 0015 0

85553Z

secretariat@autoecoleremy.fr Mademoiselle GISSINGER Anne Mademoiselle GISSINGER Anne

Avoir minimum 18 ans et être titulaire de la catégorie B du permis de conduire.

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

7 heures

7) Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner.

SÉQUENCE 1: HORS CIRCULATION

(Durée : quatre heures)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres;
- Le triangle de pré signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble : Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.



AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE AUTO MOTO REMORQUE

13, place Saint-Joseph **COLMAR**Tel 03 89 80 64 48 Fax 03 89 79 48 94

3, Grand'Rue RIBEAUVILLE 03 89 73 86 11

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION (Durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés. La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant. L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;
- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers ;
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites);
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend : Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.



AUTO MOTO REMORQUE **AUTO** MOTO **REMORQUE** AUTO MOTO **REMORQUE AUTO** MOTO **REMORQUE**

> 13, place Saint-Joseph COLMAR Tel 03 89 80 64 48 Fax 03 89 79 48 94 3. Grand'Rue **RIBEAUVILLE**

> > 03 89 73 86 11

Programme de formation à la catégorie BE du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie BE du permis de conduire permet de :

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC, auquel est attelée une remorque de moins de 3,5 tonnes, et dont le poids total de l'ensemble véhicule tracteur et remorque est inférieur à 7 tonnes de PTAC.

2) Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. Apprendre à conduire un ensemble de véhicule est une démarche éducative exigeante, votre formateur va vous guider dans votre progression.

3) L'organisme de formation

Etablissements de formation:

Raison sociale:

Adresse: Téléphone:

Siret

Agrément préfectoral

Code NAF:

Adresse électronique :

Gérant:

Responsable des relations avec les élèves :

AUTO ECOLE REMY

13 place Saint Joseph 68000 COLMAR 3 Grand'Rue 68150 RIBEAUVILLE

03 89 80 64 48

309 083 525 00019

309 083 525 00035 E06 068 0013 0 E06 068 0015 0

03 89 73 86 11

85553Z

secretariat@autoecoleremv.fr Mademoiselle GISSINGER Anne Mademoiselle GISSINGER Anne

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire du permis B en cours de validité

5) Le public visé

Toute personne titulaire de la catégorie B du permis de conduire. Pas de durée minimum

6) Les objectifs de la formation

Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique:

Formation hors circulation

A) Vérifications courantes de sécurité

L'objectif des vérifications courantes de sécurité est de s'assurer que le candidat est apte à procéder aux contrôles et vérifications de son véhicule (ou ensemble de véhicules) avant le départ en circulation.

- B) Un attelage dételage
- C) Formation théorique

Posséder les connaissances théoriques liées à la sécurité et est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

D) Un exercice de maniabilité.

L'exercice consiste en une marche arrière sinueuse en faisant passer le véhicule entre des obstacles ou en les contournant, au terme de laquelle le candidat doit effectuer, selon le tirage au sort et la catégorie concernée, un arrêt de précision (axe de l'essieu arrière de la remorque sur la zone blanche matérialisée), ou un stationnement dans une zone matérialisée.

Formation en circulation

La formation se déroule sur des itinéraires variés.

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule



AUTO MOTO

REMORQUE

AUTO

MOTO REMORQUE

AUTO

MOTO

REMORQUE

AUTO

мото

REMORQUE

13, place Saint-Joseph COLMAR Tel 03 89 80 64 48 Fax 03 89 79 48 94 3, Grand'Rue RIBEAUVILLE

03 89 73 86 11

1) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen. L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (Questionnaire à Choix Multiple). Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique

- Une 1^{ère} partie hors circulation avec une interrogation orale + vérifications de sécurité, dételage, attelage, manœuvres ;
- Une 2^{ème} partie en circulation, si la première partie s'est conclue positivement.
- Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique.